



Projet de PROCES-VERBAL

GRUPE DE TRAVAIL 3 (MANCHE)

Lundi 4 juillet 2022 | 15h15 – 17h30

1. Accueil et présentations

Le Secrétariat a souhaité la bienvenue à tous les participants. Le Président et le Vice-Président de ce Groupe de Travail ainsi que John Lynch (IS&EFPO) et Dirk van Guyze (NWW MSG) ont présenté leurs excuses pour leur absence. Un rapide tour de table a suivi. L'ordre du jour a été adopté tel que rédigé.

Les points d'action de la dernière réunion sont les suivants

1	Le Secrétariat recueillera les commentaires des membres sur la crise du carburant et les rassemblera dans la lettre qui sera examinée par le ComEx. Fait : lettre sur la crise du carburant envoyée le 16/03.
2	Les membres proposeront des noms d'experts pour participer au GTE du CSTEP sur les espèces hors quota. Le Secrétariat enverra un courriel informant de la procédure de candidature et des délais. Fait : e-mail envoyé aux membres avec des instructions le 22/03, suite de la discussion sur ce sujet au point 3.
3	Un rappel devrait être envoyé à la Commission concernant les recommandations faites par le CC EOS sur l'utilisation de l'outil d'allocation des captures de bar. Lettre envoyée à la COM le 04/05 et réponse reçue le 23/05, suite de la discussion au point 3.

2. Avis du CIEM pour la Manche

Le Secrétariat a accueilli Joanne Morgan (Vice-présidente de l'ACOM) afin qu'elle présente l'avis du CIEM pour 2023.

La présentation est disponible [ici](#).

Cet avis a été publié le 30 juin.

Les avis concernant la raie bouclée, la raie lisse et la raie douce dans la Manche orientale seront publiés à l'automne. Le rouget-barbet de roche ne fait pas l'objet d'un nouvel avis.

Barbue (4, 3.a, 7.de)

- Avis de captures $\leq 1315t$ (-30%) basé sur le RMD
- Nouvelle méthode de taux de récolte constant utilisée pour les stocks à données limitées, un plafond d'incertitude a été appliqué.

Cabillaud (4, 7d, zone de subdivision 20)

- Avis sur les captures $\leq 22\,946t$ (+61%)



- Ajustement pour tenir compte de la migration vers la zone de l'Ouest de l'Écosse
- Le recrutement reste faible
- Réduction de l'échantillonnage en 2020 et 2021, mais les données semblent raisonnables.
- Réduction de la portée de l'enquête Q1 en 2022 (tempêtes) mais portée jugée suffisante.
- Une certaine probabilité d'être en dessous de B_{lim} en 2024

Limande-sole (4, 3a, 7d)

- Avis sur les captures $\leq 2\,960\text{t}$ (-3,92%)
- Utilisation de la nouvelle méthode de taux de récolte constant pour les stocks limités en données.
- Échantillonnage commercial affecté par le COVID mais considéré comme représentatif, évaluation basée sur une enquête concernant l'indice de biomasse mais pas l'indicateur de longueur.
- La limande-sole et la plie cynoglosse sont soumises à un TAC combiné.

Plie (7d)

- Avis sur les captures $\leq 4\,378\text{ t}$ (-25%) principalement en raison de la révision des points de référence de l'évaluation de cette année.
- Une partie des captures dans la zone 7d provient de la Manche occidentale et de la mer du Nord.
- 5671 t en prenant en compte les autres stocks capturés dans la zone 7d.

Plie (7e)

- Avis sur les captures pour 2023 et 2024 : $\leq 1\,219\text{ t}$ (-30%), captures de plie dans la zone 7e $\leq 1\,104\text{ t}$.
- Utilise également la méthode DRFB pour les stocks à données limitées.
- Captures de plie dans la division 7.d au premier trimestre provenant de divers stocks : 35% de 7.d ; 15% de 7.e ; 50% de la mer du Nord.

Bar (4bc, 7a, 7d-h)

- Avis sur les captures $\leq 2\,542\text{ t}$ (+14,7 %) en raison de l'augmentation de la taille du stock, ainsi que de l'application de F plus élevés.
- Dans le cadre des captures recommandées, le stock devrait diminuer et rester en dessous du seuil $B_{trigger}$ du RMD.
- Mesures de gestion pour la pêche récréative inconnues

Sole (7e)

- Avis sur les captures $\leq 1\,394\text{ t}$ (-23%) principalement en raison de la révision à la baisse de la BSR et du faible recrutement.
- Recrutement variable et plus faible en 2021
- PPA de l'UE : Capture 816 - 1 596 t (F_{RMD} : 1 394 t)

Sprat (7d-e)

- Avis sur les captures $\leq 9\,200\text{ t}$ (+217,6%), avis de RMD basé sur un taux de capture constant.
- L'année pour les avis s'étend de juillet à juin.



- Taux de capture constant utilisé pour fournir les avis.

Merlan (4, 7d)

- Avis sur les captures $\leq 110\,172$ t (+25%) en raison des changements apportés au modèle d'évaluation avec révision des points de référence.
- Nouvelle configuration du modèle avec 6+.
- Environ 20 % des captures sont effectuées dans la zone de la Manche orientale.
- 50% de rejets en 2021

Le Secrétariat a remercié Mme Morgan et a invité les participants à poser leurs questions.

M. Brouckaert remercie Mme Morgan pour sa présentation claire. Il a estimé que les 20% de rejets pour le cabillaud étaient surprenants compte tenu de l'Obligation de Débarquement. Il a également indiqué ne pas comprendre comment la réduction de 4% pour la limande-sole a été calculée. En ce qui concerne la plie dans la zone 7d, des rejets élevés ont été mentionnés et il se demande si la question de la survie a été prise en compte.

Mme Morgan a répondu que depuis 2016, les rejets sont inférieurs à la taille minimale. Pour la limande-sole, le taux de capture constant a été appliqué, ce qui constitue une nouvelle règle en matière d'avis, et un changement de base pour l'indice de biomasse. Après vérification auprès du Président du GT CIEM, elle a ajouté que la survivabilité n'était pas prise en compte dans le modèle, dans la mesure où le modèle n'est pas développé en vue de traiter la survie des rejets pour le moment.

Franck Le Barzic a remercié la présentatrice et a fait remarquer que l'évaluation des stocks de merlan est basée sur une large zone. Il a souhaité savoir s'il existait des données plus précises qui diffèrent des zones 7d et 4, car 20 % des débarquements ont lieu dans la zone 7d, mais la zone de gestion est assez large. Il s'est également interrogé sur le recrutement de la sole dans la zone 7e, expliquant que, selon lui, le recrutement en 2020 a été considérablement revu à la baisse et qu'en 2021, le recrutement est extrêmement faible. Il a demandé des précisions sur les raisons de cette situation. Il a estimé que, bien que cela ne soit pas inquiétant pour le moment, si la tendance se poursuit, il sera difficile de gérer cette situation avec des mesures de contrôle de l'effort.

Mme Morgan a déclaré qu'en ce qui concerne la qualité des données sur le merlan, deux indices de sondage couvrent le stock et sont jugés représentatifs. Des données commerciales sont également disponibles. En ce qui concerne la sole dans la zone 7 e, on peut observer un recrutement assez faible en 2021, ce qui constitue une préoccupation certaine. En raison de cette variabilité, un ajustement de la période a été effectué, sur laquelle la moyenne du recrutement supposé a été calculée. Cette année, la série chronologique complète a été appliquée. Une certaine tendance rétrospective peut être observée dans la BSR, qui a donc été revue à la baisse. Ce phénomène et le faible recrutement ont entraîné la révision à la baisse des captures.

M. Le Barzic a évoqué deux études sur le merlan selon lesquelles il n'y a qu'un seul stock. Il s'est interrogé sur les données relatives à l'indice de biomasse qui ont été rassemblées pour la Manche orientale et la mer du Nord. Les informations suivantes ont été fournies en réponse à cette question :

Les deux études couvrent la même zone : une au trimestre 1 (Q1) et une au trimestre 2 (Q2).

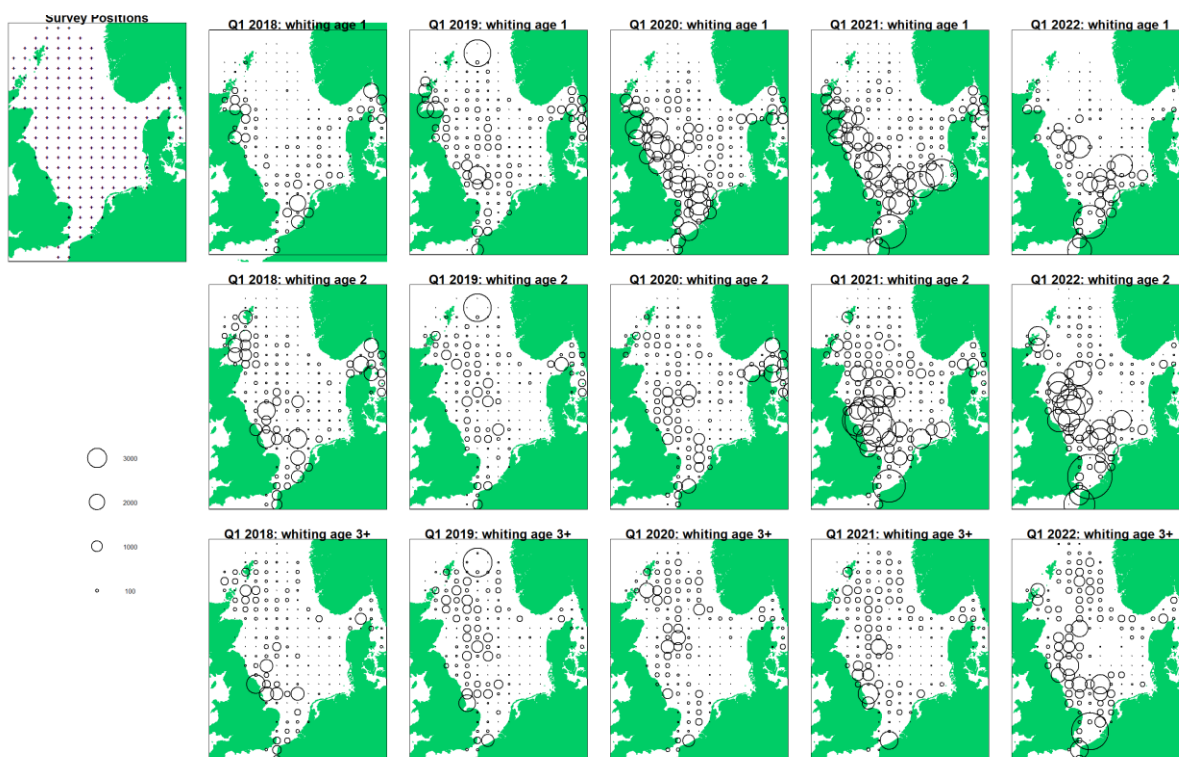


Figure 23.9. Merlan dans la sous-zone 4 et la division 7.d : Cartes de distribution des relevés pour les âges 1-3+ Q1 2017-2022. La taille des bulles indique le nombre de captures par tranche de 30 minutes pour chaque âge (sur une échelle log10). Les cartes sont basées sur l'enquête IBTS-Q1 en mer du Nord.

Les indices ne sont pas répartis par zone, mais le graphique ci-dessus illustre la répartition du merlan dans l'enquête pour les âges 1, 2 et 3+ entre 2017 et 2022. Plus la bulle est grande, plus le nombre de poissons dans l'ensemble de l'enquête est important. Dans la figure ci-dessus, les cartes de distribution de l'enquête basées sur l'enquête IBTS-Q1 en mer du Nord, pour les âges 0-3+ du premier trimestre (Q1) 2018-2022, sont indiquées pour les âges 0-3+ pour les années 2018-2021. Pour les âges 2-3+, les CPUE (captures par unité d'effort) sont plus élevées le long de la côte est du Royaume-Uni. Les merlans d'âge 0 se trouvent dans la partie nord de la mer du Nord et sur la côte est écossaise, ainsi que dans la Baie Allemande (German Bight). Les CPUE à l'âge 0 dans le Q3 sont faibles en 2018 mais sont plus élevées à partir de 2019.

- Rédaction d'un avis afin de donner des informations sur l'élaboration de la proposition de TAC de l'UE

Le Secrétaire a demandé aux participants si certains points devaient être inclus dans l'avis sur les Possibilités de Pêche. Aucun commentaire n'a été formulé.

ACTION : Les membres enverront au Secrétaire leurs commentaires sur l'avis du CIEM ainsi que leurs recommandations sur les points à inclure dans l'avis sur les Possibilités de Pêche.

3. Article 12 du Plan pluriannuel de la mer du Nord



Le CC a reçu une lettre du groupe de Scheveningen concernant la mise en œuvre de l'Art. 12 du Plan pluriannuel de la Mer du Nord. Des informations ont été fournies par la Belgique, les Pays-Bas et la France. Le Secrétariat a appelé les membres à faire part de leurs commentaires. Aucun commentaire n'a été fait.

4. Mise à jour du Groupe de Discussion

- Bar

Le Secrétariat a rappelé qu'une lettre a été envoyée à la Commission le 04/05/2022 et une réponse a été reçue le 23/05/2022 : "Nous avons un engagement conjoint évident entre les deux parties afin de mettre à jour l'outil, comme cela a été clairement mentionné dans les procès-verbaux écrits pour 2021 et 2022. Nous travaillons actuellement de concert avec le Royaume-Uni au sein du Comité Spécialisé des Pêches afin de convenir des Termes de Référence, et demandons au CIEM d'adapter et d'améliorer l'outil, dans le but de disposer d'un outil performant et prêt pour le prochain processus de consultation. La Commission a pris note de vos recommandations spécifiques et veillera à ce qu'elles soient prises en compte dans nos discussions en cours avec le Royaume-Uni."

Erik Lindebo a déclaré qu'une discussion sur le projet de Termes de Référence (TdR) a eu lieu la semaine précédente. Les TdR seront approuvés le 20 juillet avant d'être transmis au CIEM. D'autres scénarios de capture tels que présentés dans la fiche d'avis du CIEM en vue de constituer le stock jusqu'au déclencheur du RMD. Un engagement a été pris quant à la nécessité de mettre à jour l'outil afin d'inclure un élément de limitation des navires et d'envisager un regroupement potentiel des navires sur la base des captures ainsi qu'un ajout concernant le nombre de navires. En outre, l'impact des mesures de gestion supplémentaires a été soulevé et doit être reflété dans l'outil. Enfin, les prises accessoires déclarées dans le cadre des nouvelles exemptions devraient être incluses dans l'outil en tant que métier distinct. Si certains de ces éléments ne sont pas viables, les experts du CIEM devront proposer des alternatives afin d'actualiser l'outil. En 2023, il y aura un benchmark pour le bar qui devra également être pris en compte pour ce qui est de l'influence sur l'utilisation et la mise à jour de l'outil concernant la fixation des TAC et les Possibilités de Pêche pour 2024. L'outil ne sera pas prêt à temps pour le processus de consultation sur les Possibilités de Pêche de cette année.

David Vertegaal a indiqué qu'un autre représentant de l'EAA avait été en contact avec le Cefas au sujet de cet outil et qu'une demande officielle avait été adressée au CSP. La première réponse concernant le benchmark était que celui-ci devait être finalisé avant la mise à jour de l'outil, ce qui signifierait une conclusion sur l'outil seulement à la fin de l'année 2024. L'EAA s'est montrée préoccupée par ce travail mais attend une réponse officielle à la suite de la réunion du CSP.

M. Lindebo a déclaré que la Commission a transmis les TdR au Royaume-Uni en avril et qu'il a fallu près de deux mois pour obtenir une réponse, ce qui a suscité des inquiétudes quant à l'impact du benchmark. La Commission est également préoccupée par le retard pris par le Royaume-Uni en ce qui concerne le benchmark et par le fait qu'il ne semble y avoir aucun travail sur cet outil prévu pour les trois prochaines années. La facilité d'utilisation peut être remise en question mais l'adaptation ne devrait pas poser de problème. Lorsque le CIEM examine la faisabilité de ces travaux, il est censé indiquer ce qui peut et ne peut pas être fait. En cas d'impasse, le CIEM sera invité à proposer des alternatives, car il s'agit déjà de la troisième consultation sans outil fonctionnel pour le bar.

Manu Kelberine a estimé qu'il n'était pas correct d'affirmer que rien n'était fait pendant ce temps, car les résultats des mesures de gestion mises en œuvre s'avèrent très efficaces, comme en



témoigne l'augmentation des avis de capture du CIEM. Le RMD n'a pas été touché et pourrait ne pas l'être de sitôt, mais on peut constater une évolution.

M. Lindebo a convenu que des mesures de gestion sont clairement mises en œuvre et que cette inaction ne concerne que le travail sur l'outil de gestion à proprement parler. La Commission souhaiterait disposer d'un outil opérationnel pour faciliter les discussions avec le Royaume-Uni et pour contribuer à d'autres changements en matière de gestion dans les secteurs commercial et récréatif. Sans un outil opérationnel, les discussions semblent plus politiques que liées à la gestion des pêches.

Le Secrétariat a souhaité savoir quand le CC serait informé des prochaines étapes, notamment en ce qui concerne la préparation des avis par le Groupe de Discussion sur le bar.

M. Lindebo a déclaré que plus l'avis du CC est reçu tôt, plus il est aisé de l'inclure dans la discussion entre l'UE et le Royaume-Uni. Si les TdR sont adoptés le 20 juillet, ils seront envoyés au CIEM avant la fin du mois de juillet. Il a ajouté qu'aucun dialogue supplémentaire n'était attendu avant septembre en raison des vacances d'été.

M. Vertegaal a demandé quel était le risque pour la gestion des stocks compte tenu du retard pris pour l'outil de gestion, notamment en ce qui concerne le recrutement qui a été assez faible au cours des trois dernières années.

M. Lindebo a déclaré que la priorité absolue pour la Commission était de tenir l'engagement de faire améliorer l'outil par le CIEM. Malgré la publication de l'avis du CIEM la semaine précédente, la Commission n'a pas eu l'occasion de se pencher sur l'impact du développement de l'outil et des mesures de gestion supplémentaires. Il a réaffirmé que tout avis formel des CC sera très précieux pour la Commission.

ACTION : Reprise des travaux du GD sur le bar. Le Secrétariat enverra un courriel aux précédents membres ainsi qu'aux membres potentiels.

- Bulot

Le dernier avis du CC EOS a été envoyé à la Commission et aux États membres le 23/12/2021 avec une réponse reçue le 09/02/2022 : "Des travaux scientifiques supplémentaires sont nécessaires et il faudrait soumettre cette question au CSP et l'intégrer dans le développement de stratégies pluriannuelles pour les stocks hors quota, avant d'établir toute mesure de gestion européenne. En tant que telle, la poursuite de mesures unilatérales à ce stade ne serait pas justifiée."

M. Lindebo a déclaré que la Commission se trouvait dans une situation difficile en ce qui concerne les négociations avec le Royaume-Uni sur les espèces hors quota, notamment les bulots. Le Comité Spécialisé des Pêches (CSP) élabore actuellement des stratégies pluriannuelles. Lors de la dernière réunion, deux documents distincts ont été présentés, l'un décrivant les principaux éléments de la stratégie pluriannuelle, y compris les données scientifiques sous-jacentes, et l'autre les mesures de gestion actuelles relatives à un certain nombre d'espèces et de zones. Il est nécessaire que ces documents reflètent pleinement les éléments disponibles dans la boîte à outils de gestion. Le Royaume-Uni a répondu sans donner de détails sur les mesures spécifiques en matière de pêche. Le pays souhaite se concentrer sur trois espèces en particulier, à savoir la coquille Saint-Jacques, le bulot et le crabe, les discussions devant reprendre à l'automne. La conclusion pour le CSP du 20 juillet est d'identifier les principales mesures de gestion et les lacunes en matière de données, puis de les approfondir dans le cadre d'une pêche test à partir de l'automne, c'est-à-dire d'utiliser une



pêche comme cas pilote pour cette nouvelle approche. Ce cas pilote concernera les coquilles Saint-Jacques si cette approche est adoptée. Étant donné que le Royaume-Uni a inclus le bulot dans les trois espèces qu'il considère comme les plus importantes, la Commission examinera l'avis du CC pour les discussions pilotes.

Dimitri Rogoff a souhaité connaître la position du Royaume-Uni sur le bulot. Le CC a suggéré de mettre des mesures en œuvre au sein des EM. Les membres sont désireux de travailler avec leurs collègues britanniques, cependant, le Royaume-Uni semble vouloir imposer des mesures unilatérales. Le bulot se trouve principalement dans la Manche orientale. Les mesures de conservation des ressources sont les bienvenues, et aucun nouvel entrant ne devrait être invité dans cette pêche. Il s'est demandé pourquoi des mesures de conservation ne sont pas adoptées rapidement au nom de l'UE. Il a estimé que les EM doivent mettre en œuvre une politique de pêche distincte des discussions avec les collègues britanniques.

M. Lindebo a déclaré que les stocks hors quota n'ont pas constitué un élément clé de la PCP, mais ont été soumis au droit national par les États membres. Il a déclaré que, bien que la tentation existe d'appliquer des mesures unilatérales similaires à celles du Royaume-Uni, la Commission a essayé de travailler sur une approche commune afin de veiller à ce que les décisions unilatérales ne soient pas prises par le Royaume-Uni au détriment des pêches de l'UE.

M. Rogoff a convenu qu'il est plus facile de gérer les ressources de manière conjointe, mais qu'en traitant avec un pays tiers, cette discussion devient politique. Il a précisé qu'en ce qui concerne le bulot, la plupart des stocks se trouvent dans les eaux françaises et que les pêcheurs britanniques pêchent dans les eaux des États membres. Il a également déclaré que, s'agissant spécifiquement de la pêche à la coquille Saint-Jacques, ces mesures ne sont pas compatibles. Il a estimé que l'UE ne devrait pas attendre pour prendre des mesures car cela semble promouvoir la pêche du bulot par le Royaume-Uni, ce qui conduit les pêcheurs de l'UE à constater une concurrence inacceptable des pêcheurs du Royaume-Uni en ce qui concerne cette ressource.

M. Kelberine partage l'avis de l'intervenant précédent et a rappelé que l'un des souhaits de ce CC était d'éviter d'interférer dans les négociations avec le Royaume-Uni. Le CC a soumis une proposition concernant les eaux européennes pour le bulot. Alors que des mesures unilatérales sont imposées par le Royaume-Uni, créant ainsi des difficultés pour les négociateurs, il a estimé que des mesures peuvent encore être adoptées pour les eaux de l'UE avant de parvenir éventuellement à un accord mutuel.

M. Lindebo a convenu que lorsqu'il s'agit d'une nouvelle législation dans l'UE, celle-ci est généralement élaborée par les États membres et transmise par des recommandations conjointes, ce qui constitue une procédure importante en soi, avant de pouvoir entrer en vigueur. Dans le contexte des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni, il a déclaré que si la Commission souhaitait aborder des propositions très spécifiques, celles-ci pourraient être soumises directement au Royaume-Uni. Si le Royaume-Uni ne prend pas part à la discussion au même niveau, la Commission reviendra vers les États membres pour une législation unilatérale, c'est-à-dire un acte délégué, dont l'élaboration prendrait deux ans. Il a convenu que la Commission pourrait être amenée à poursuivre les deux approches avant de voir laquelle conduit à des résultats satisfaisants.

- Coquille Saint-Jacques

Le projet d'acte a été adopté par la Commission et va maintenant faire l'objet d'un examen pendant deux mois par le Parlement européen. Cela signifie que l'acte délégué devrait être officiellement adopté à l'automne, donc pas à temps pour mettre en œuvre les fermetures prévues par cet acte.



Par conséquent, la Commission a l'intention de reproduire les accords de l'année précédente entre l'UE et le Royaume-Uni pour les zones de fermeture saisonnière pour la même période afin d'éviter les conflits en mer.

Le Secrétariat a proposé que le groupe examine les avis précédents et détermine si des mises à jour sont nécessaires. Si des réunions des Groupes de Discussion doivent être organisées, cela peut également être entrepris.

M. Lindebo a déclaré que le travail au sein du CSP était entièrement coordonné avec les EM et a estimé qu'une mise à jour sur le bulot et la coquille Saint-Jacques de la part du CC serait extrêmement utile d'ici début septembre.

ACTION : Les membres examineront les avis sur le bulot et la coquille Saint-Jacques afin de déterminer si des mises à jour sont nécessaires avant la soumission à la COM début septembre.

Le Secrétariat a ajouté qu'une mise à jour de la DG MARE / du CSTEP sur les espèces hors quota était à l'ordre du jour de la réunion du Comité Exécutif du 6 juillet.

5. Bonnes pratiques pour éviter les stocks à quotas limitants "choke", et outil sur les stocks à quotas limitants "choke"

Le Secrétariat a présenté les mises à jour apportées à l'outil du CC EOS et a remercié Michael Keatinge, Directeur du CC EOS, pour son travail en la matière. La section relative aux données de l'outil est remplie automatiquement à l'aide des feuilles de données jointes.

La deuxième partie de l'outil comprend des informations qualitatives concernant les mesures de prévention et de sélectivité, ce qui est très complexe et ne peut être rempli par le Secrétariat. Les membres sont invités à apporter leur contribution à cette section.

Le Secrétariat a rappelé la décision prise par le GT2 sur la Mer d'Irlande de partager les détails de l'outil en ligne pour donner aux membres l'opportunité de faire des commentaires de manière à ce que le travail puisse être repris et finalisé dans le Groupe de Discussion sur l'Obligation de Débarquement.

Les membres approuvent cette approche.

ACTION : Le Secrétariat communiquera l'outil 2022 d'identification des stocks à quotas limitants "choke" après une mise à jour concernant les exemptions sur les mesures techniques, pour que les membres puissent faire part de leurs commentaires en vue d'alimenter la préparation des avis par le GD sur l'OD.

6. Synthèse des actions convenues et des décisions prises par le Président

Points d'action

1	Les membres enverront au Secrétariat leurs commentaires sur l'avis du CIEM ainsi que leurs recommandations sur les points à inclure dans l'avis sur les Possibilités de Pêche.
2	Reprise des travaux du GD sur le bar. Le Secrétariat enverra un courriel aux précédents membres ainsi qu'aux membres potentiels.



3	Les membres examineront les avis sur le bulot et la coquille Saint-Jacques afin de déterminer si des mises à jour sont nécessaires avant la soumission à la COM début septembre.
4	Le Secrétariat communiquera l'outil 2022 d'identification des stocks à quotas limitants "choke" après une mise à jour concernant les exemptions sur les mesures techniques, pour que les membres puissent faire part de leurs commentaires en vue d'alimenter la préparation des avis par le GD sur l'OD.

Le Secrétariat a clôturé la réunion.

Participants

Membres du CC EOS		
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Caroline	Gamblin	MSC
Gérald	Hussenot	Blue Fish
Manu	Kelberine	CRPMEM de Bretagne
Franck	Le Barzic	OP COBRENORD
Olivier	Lepretre	CRPMEM Hauts-de-France
John	Lynch	Irish South & East Fish Producers Organisation Ltd
Llibori	Martinez	IFSUA
Aodh	O Donnell	IFPO (Irish Fish Producers Organisation)
Jean-Marie	Robert	Les Pêcheurs de Bretagne
Dimitri	Rogoff	Comité des pêches de Normandie
Xavier	Tétard	Comité des pêches de Normandie
David	Vertegal	EAA
Experts et Observateurs		
Killian	Chute	EFCA
Erik	Lindebo	DG MARE
Joanne	Morgan	ICES
Norah	Parke	KFO
Secrétariat du CC EOS		
Mo	Mathies	Executive Secretary
Matilde	Vallerani	Deputy Executive Secretary